

équipement

La nouvelle piscine : ludique sportive et touristique

La nouvelle piscine intercommunale doit voir le jour à Salbris en 2011. Le projet, déjà bien avancé en plans et techniques, s'apparente à un centre nautique.

La nécessité de réfection de la piscine actuelle à Salbris, construite en 1972, demandait des travaux de rénovation tels qu'un projet basé sur les nouveaux critères de construction et d'économie d'énergie apparut vite plus judicieux. Car en plus d'accroître le caractère ludique et loisir du concept, la démarche s'inscrit aussi dans une réflexion de développement durable. « Un projet intégrant le développement durable et la volonté politique de conserver une régie publique pour la gestion », explique Jean-Pierre Albertini, président de la Communauté de communes Sologne des Rivières (CCSR).

Même démarche pour les deux « techniciens » du projet, Martine Bessé, directrice générale des services de la CCSR et Dominique Sedilleau, directeur de la piscine.

« Le projet reprend le principe des deux bassins, l'un découvert, l'autre couvert. Mais par expérience, le bassin extérieur sera plus petit (4 lignes) et le bassin intérieur plus grand (6 lignes) afin de favoriser la capacité du centre toute l'année. En revanche, le bassin extérieur, dit "bassin nordique" sera chauffé



Vue extérieure des plans du projet.

et on pourra y accéder de l'intérieur par un couloir de nage, il sera donc utilisable en hiver. » Martine Bessé, qui suit le projet depuis sa création, développe le cheminement conceptuel des élus : « Nous avons mis en place plusieurs commissions d'enquêtes, des études publiques des pôles concernés (associations, scolaire, tourisme) et mis en concertation tous les acteurs potentiels. Nous avons également contacté la Fédération française de natation et nous avons fait faire une étude économique par un bureau spécialisé avant de monter le projet à partir de l'état des lieux de l'existant. »

Pour les loisirs, en plus des jeux d'eau, un espace bien-être se-

rait créé (environ 60 m²) avec jacuzzi, hammam, sauna, douches à jets massants. Au niveau technique, le projet est innovant dans son architecture, le choix des matériaux, le système de chauffage (prévu au bois avec un relais au gaz...). La structure est en partie en bardage bois, l'éclairage zéni-

thal naturel est mis en valeur, des pergolas en bois sont prévues pour l'ombre, une attention particulière est apportée aux handicapés avec les installations classiques, mais un plus est rajouté pour les non-voyants et les sourds.

Environ 3.000 m²

C'est donc, en effet, vers un centre aquatique d'une dimension approchant les 3.000 m² (au lieu des 2.000 actuels). En visant l'homologation interrégionale pour l'organisation de compétitions et en répondant mieux à la demande de stages du CRJS (Centre régional jeunesse et sports) – qui ne répond qu'au quart de ses demandes – et en jouant sur le caractère ludique et bien-être lié également au tourisme, la Communauté de communes a fait un choix stratégique pour le territoire.

pratique

> Deux bassins : un de 6 lignes (intérieur), un de 4 lignes (extérieur chauffé).
> Un bassin d'animation de 100 m² (geyser, nage contre-courant, banquette à bulles, chauffé à 32 °C).

> Une pataugeoire pour enfants couverte avec jeux.
> Un toboggan de 80 m.
> Un coin snack, et deux points de terrasses différents avec tables et chaises.
> Un terrain pour le beach-volley.

... Combien ça coûte ?

L'avant-projet définitif du centre aquatique avec les derniers aménagements intégrés a été validé par la Communauté de communes Sologne des Rivières (CCSR) en décembre dernier. La signature du permis de démolir de l'existant et celle du permis de construire ont été entérinées. L'aval technique a permis de déposer les demandes de subventions et les appels d'offres.

Agnès Thibault, maire de Marcilly-en-Gault, conseillère régionale et responsable de la commission finances à la CCSR, clarifie ainsi la situation actuelle : « La somme de près de 10 millions d'euros qui est annoncée pour la construction du nouveau centre aquatique demande encore à être affinée, mais la marge économique est raisonnable pour un tel projet. Nous n'en sommes qu'à l'approbation de l'avant-projet et nous entrons dans la phase des demandes de subventions.

« Il est évident que la CCSR ne peut pas financer seule le centre aquatique, même si chaque commune est concernée, au prorata de ses demandes et besoins. Et si nous sommes tous



Agnès Thibault.

d'accord sur l'importance du projet pour l'ensemble du territoire, nous devons trouver un point d'équilibre entre le coût et les subventions. Pour le savoir, nous devons avancer pour concrétiser le projet. L'agrément sportif et touristique est un plus. « La simulation que nous envisageons aujourd'hui doit se projeter sur les trente années à venir. L'investissement et le plan de financement ne seront définitifs qu'après le résultat des appels d'offres, des concours financiers des partenaires institutionnels et sportifs, des participations par fonds de concours et des fonds propres de la communauté de communes. »

environnement

Souesmes a son plan pour le développement

Le PLU (Plan local d'urbanisme) est un document administratif qui définit les zones d'un territoire communal en fonction d'une urbanisation possible ou d'éventuelles constructions envisagées.

Souesmes se devait de s'équiper d'un tel document. C'est une des communes les plus étendues de France !

Située à l'extrême sud-est du département, elle borde le département du Cher. Si sa population baissait dans les années soixante-dix, elle a retrouvé son niveau et fluctue un peu au-dessus de 1.100 habitants.

Les habitations voient une augmentation des résidences principales pour une baisse des résidences secondaires avec une population plutôt plus âgée qu'ailleurs. Pourtant, globalement, le nombre de logements a plutôt tendance à stagner.

L'attrait de la commune réside peut-être dans sa faible densité de population : de 11 à 12 habitants au km² et peut-être par le fait que la totalité du territoire de la commune est classé SIC (Site d'importance communautaire) dans le cadre de Natura 2000.

Le patrimoine naturel d'intérêt écologique mais aussi cynégétique attire bien entendu, mais pas seulement des chasseurs. Une forte demande en logements est perceptible et la commune propose donc des lotissements pour accueillir de futurs habitants.

Une petite zone artisanale et industrielle existe aux abords de la route de Salbris. Le PLU vise donc essentiellement à étendre le bourg sans trop modifier le reste du territoire communal.

gendarmerie

Ossature bois...

La future gendarmerie de Salbris répondra aux normes environnementales. Les travaux sont prévus de mars à décembre 2009. Située à proximité de l'A 71, près de la départementale D 944, la caserne composée de deux bâtiments sera complétée par 20 logements à ossature bois. Écoconstruction, écogestion, santé et confort : tels sont les quatre objectifs qui ont prévalu au projet.



Des maisons en bois pour les gendarmes.

courcelles

... au lotissement aussi

Déjà dotés d'une aide à l'écoconstruction par la ville, les terrains du lotissement de Courcelles à Salbris (route de Pierrefitte) vont bientôt voir naître leurs premières constructions à ossature bois. Les maisons Ericlor, sous la maîtrise d'ouvrage de la société foncière Terre-Neuve, envisagent la construction de 10 maisons à ossature bois de 85 m². Début des travaux prévus en juin.



Dix pavillons sont prévus.

Textes et photos :

correspondants NR

Pascale Cogneau

et Roland Bouat

Demain

Coeur de canton

Salbris

un canton en "développement durable"

la Nouvelle République